



## EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRÊTÉS DU MAIRE

Le Maire de la Ville de LEFOREST  
Vu le Code des Collectivités Territoriales  
Vu le Code de la Route  
Vu la demande présentée par Monsieur [REDACTED]  
**demeurant 5 rue des Tilleuls, 62 790 LEFOREST** en date du  
17 Janvier 2024, relative à occuper le Domaine Public pour le  
Stationnement d'un camion grue au droit du 5 rue des Tilleuls à  
Leforest.

**Considérant** qu'il convient, par mesure de sécurité publique et pour faciliter les travaux au droit du chantier, du  
5 rue des Tilleuls à Leforest, de réglementer le stationnement des véhicules de tous genres.

### ARRÊTÉ N° 2024/013

#### **ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE RELATIF AU STATIONNEMENT D'UN CAMION GRUE SUR LA VOIE PUBLIQUE**

- Article 1** Monsieur TAZI Jordan est autorisé à occuper le domaine public pour le stationnement d'un Camion Grue. Du Samedi 17 Février 2024 au Samedi 17 Février 2024 Inclus soit pour une durée d'Un (01) jour(s).
- Article 2** Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit au droit de l'adresse précitée à Leforest aux dates reprises à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.
- Article 3** Ce dernier devra prendre toutes les dispositions nécessaires afin que la circulation routière ne soit pas gênée.
- Article 4** Les droits des riverains demeureront réservés en ce qui concerne le libre accès à leur habitation, la possibilité d'en sortir et d'assurer le chargement et le déchargement des marchandises.
- Article 5** La signalisation temporaire à mettre en place est à la charge de [REDACTED]
- Article 6** Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois.
- Article 7** Monsieur [REDACTED]  
Monsieur le Commissaire de Police  
Le Service de la Police Municipale  
Madame la Directrice Générale des Services  
Les Services Techniques de la Ville

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la mairie et mis en ligne sur le Site Internet de la Ville.

Fait à Leforest, Le 24 Janvier 2024.

Certifié exécutoire le 25/01/2024.

*Le Maire,*

**Christian MUSIAL**



*Toute correspondance doit être adressée à :*  
**Monsieur Le Maire - Hôtel de Ville - 62790 LEFOREST**  
Tel : 03.91.83.06.20 - Fax : 03.91.83.06.21 - Courriel : [mairie@villedeleforest.fr](mailto:mairie@villedeleforest.fr)  
Site internet : [www.villedeleforest.fr](http://www.villedeleforest.fr)

